

# Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics Iguerande 2010

L'état a demandé aux communes d'élaborer la mise en place d'une chaîne de déplacement accessible et ininterrompue pour personnes à mobilité réduite. La commission en charge de ce dossier doit fournir à la Préfecture avant le 23 Décembre 2009 un plan global de fonctionnement et une liste des travaux à réaliser :

## PRESENTATION de la COMMUNE

### 1) Les contraintes naturelles (topographie des lieux)

Iguerande est un village de 1 051 habitants répartis sur 2 143 hectares, longé par le fleuve Loire et bordé de sept collines qui surplombent le village et la Loire de façon abrupte. La moitié de la population est dispersée dans des hameaux ou "écarts" au sommet des collines très pentues. Pour cette raison, la commission a décidé de ne pas élaborer de P.A.V.E. dans les "écarts", loin de toute activité et trop éparpillé. L'autre moitié de la population est regroupée dans la traversée du village, le long de la R.D. 982, qui, elle-même, longe la Loire.

### 2) Fonctionnement

La traversée du village (1,3 km) a été refaite de 1999 à 2004, si bien que la largeur des trottoirs, les passages piétons et leurs accès sont à peu près opérationnels pour l'utilisation des personnes à mobilité réduite. La commission s'est attachée à reconsidérer la voirie et les espaces publics dans la partie la plus urbanisée du village, là où se trouvent les commerces et les services, les places de parking, là où agit la population.

## DECISIONS de la COMMISSION pour l'ACCES aux BATIMENTS COMMUNAUX (pour être en cohérence avec le plan d'accessibilité voirie)

Catégories 1 et 2 : 0

Catégorie 3 :

**La Salle de sport** est pratiquement neuve, peu de travaux sont à prévoir. La Commune facilitera le passage extérieur/intérieur en modifiant l'accès (changement de sol)

Catégorie 4 :

**La Salle des fêtes** est neuve aux dernières normes d'accessibilité.

Catégorie 5 :

**La Mairie et la Bibliothèque** : les pentes d'accès sont aux normes mais quelques travaux sont à prévoir sur le parking d'accès :

- retirer les graviers et les remplacer par une plate-forme en gore ;
- réaliser une place de parking "handicapé"

**L'agence postale communale** : refaire la pente d'accès aux normes

**Les écoles** :

- école maternelle, écoles primaires : les pentes d'accès sont réalisées
- 3ème école : construction en 2011

**L'église** :

La place de l'église qui a été refaite en 2005 ainsi que et des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont aux normes. 2 places de parking « handicapés » sont disponibles à proximité.

## DECISIONS de la COMMISSION pour la VOIRIE

Certains trottoirs seront à abaisser pour accéder aux passages piétons.

De plus, il est demandé aux habitants de la zone concernée de :

- \* régler le problème de la hauteur ou de la taille de leurs boîtes aux lettres dépassant sur le trottoir,
- \* gérer leurs objets ou mobiliers sur le trottoir,
- \* tailler la végétation qui gêne la circulation sur les trottoirs
- \* libérer les trottoirs sur une longueur d'au moins 1.10 m.

Nous faisons appel à vous tous pour nous faire parvenir vos idées et suggestions en la matière.